

N'hésitez pas à nous contacter :

Service Santé, sécurité au travail du Gard :
04 66 63 65 50 - santetravail30.blf@languedoc.msa.fr

Service Santé, sécurité au travail de l'Hérault :
04 67 34 80 50 - santetravail34.blf@languedoc.msa.fr

Service Santé, sécurité au travail de la Lozère :
04 66 49 79 33 - santetravail48.blf@languedoc.msa.fr

MSA du Languedoc - Service communication - Juin 2023



vous informer

La visite médicale de pré-reprise du travail

■ Prévention de la désinsertion professionnelle

MSA du Languedoc

TSA 54801

48007 Mende Cedex - tél. 04 99 58 3000



L'essentiel & plus encore

languedoc.msa.fr



L'essentiel & plus encore



La visite de pré-reprise

✚ De quoi s'agit-il ?

Un examen auprès du médecin du travail peut être sollicité au plus tôt pendant votre arrêt, préalablement à la reprise du travail lorsque des difficultés à la réintégration au poste de travail sont prévisibles (Art. R717-17 du code rural modifié par décret 2023-139 du 27/02/2023).

✚ Les conditions d'accès

- Être salarié d'une entreprise agricole en CDI ou CDD en cours ;
- Être en arrêt à la suite d'une maladie, un accident du travail, une maladie professionnelle depuis plus d'1 mois.

✚ Le fonctionnement

- A l'initiative du salarié, du médecin traitant, du médecin conseil ou du médecin du travail, un examen auprès du médecin du travail peut être sollicité préalablement à la reprise du travail.

✚ Le rôle du médecin du travail

- Faciliter la recherche des mesures nécessaires à la reprise du travail ;
- Collaborer avec le médecin traitant et/ou le médecin-conseil ;
- Évaluer l'aptitude prévisible du salarié à son ancien poste de travail ou l'orienter vers un autre poste dans l'entreprise, avec son accord et en collaboration avec l'employeur ;
- Orienter, si besoin, le salarié vers la Maison départementale de l'autonomie, vers la Maison départementale des personnes handicapées ou encore vers un reclassement professionnel externe.

✚ Les démarches

- Pour obtenir votre visite de pré-reprise, contactez-nous au :
Gard : 04 66 63 65 50 - santetravail30.blf@languedoc.msa.fr
Hérault : 04 67 34 80 50 - santetravail34.blf@languedoc.msa.fr
Lozère : 04 66 49 79 33 - santetravail48.blf@languedoc.msa.fr
- Le salarié doit se présenter à la visite de pré-reprise muni de son dossier médical.

La visite de pré-reprise : une des clés de la réussite du maintien dans l'emploi !

